

Conditions et règlements du concours BioMoov

Article 1 - Concours, acteurs et durée

La marque "Mazet Santé" issue du groupe "Electronique du Mazet" toutes les 2 se situant à Route de Tence dans le Mazet-Saint-Voy 43520, organise un jeu concours dont le gagnant sera désigné par tirage au sort le 15 avril 2024 pour gagner un BioMoov, qui est un dispositif médical de classe I certifié par l'organisme GMED notifié n°0459. Le jeu concours se déroule du 29/03/2024 au 15/04/2024. Afin de gagner cet appareil, il suffira d'émettre un avis sur notre page Google.

La communication de ce jeu concours sera réalisé uniquement par mail à destination de nos clients nous ayant donné leur accord pour recevoir des informations de la part de l'entité Mazet Santé ainsi qu'aux personnes ayant participé à nos formations BioStim du 08, 09 et 29 mars 2024.

Article 2 - Conditions et éligibilités de participation au jeu concours

2.1. Le jeu concours est gratuit et à destination de nos clients ayant donné leur accord comme évoqué précédemment âgée de plus de 18 ans, résident en France ou à l'étranger, à l'exclusion de toutes personnes ayant directement ou indirectement participé à l'élaboration de notre jeu concours ainsi que toutes personnes étant employés au groupe "Electronique du Mazet".

2.2. La participation au jeu-concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve, des termes et conditions du présent règlement « conditions concours », disponible au téléchargement sur le site de Mazet Santé à l'adresse : <https://mazetsante.fr/concours-biomoov/>

2.3. Le jeu concours est limité à une seule participation par personne. Une participation sera perçue comme un avis laissé sur notre page Google. Dans le cas où nous constatons plusieurs avis générés par une personne afin d'optimiser ses chances de gagner, nous nous autorisons le droit de refuser la participation du participant.

2.4. Il ne sera attribué qu'un seul lot par la personne désignée gagnante.

2.5. Le jeu concours est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Article 3 - Modalités de participation

Afin de valider la participation, il suffira simplement d'émettre un avis sur la page google de Mazet Santé à l'adresse <https://g.page/r/CQ5qkRe5u-Z5EB0/review>. Il est aussi primordial et

nécessaire dans le cas où votre compte Google n'a pas de nom vous désignant de signé le mail afin de permettre à l'organisateur de vous reconnaître et de vous contacter par la suite.

Tout avis émis par une personne n'ayant pas reçu notre mail dédiée à notre jeu concours de notre part ne fera pas l'objet d'une participation à ce dernier.

Article 4 - Désignation des gagnants

Mazet Santé, désigné comme l'organisateur du jeu concours, désignera un seul gagnant du jeu concours à travers un tirage au sort des personnes ayant mis un avis et ayant reçu le mail de notre part du jeu concours. Le tirage au sort sera effectué le 15/04/2024. Et un seul lot sera attribué pour le ou la gagnante.

Dans le cas où nous n'avons pas de retour du gagnant avant le 22/04/2024, Mazet Santé se réserve le droit de procéder à un nouveau tirage au sort parmi les personnes ayant participé au concours.

Article 5 - Récompense

La seule et unique récompense de ce jeu concours sera un BioMoov. Un dispositif médical de classe I certifié par le GMED notifié n°0459. Le BioMoov est un appareil complémentaire à notre appareil de rééducation périnéale le BioStim, un dispositif médical de classe IIa certifié par le GMED notifié n°0459 ayant aussi le marquage CE.

Le BioMoov se collera sur une surface instable sur laquelle le patient fera des exercices et permettra de réaliser un biofeedback en direct du BioStim sur les contractions du périnée du patient.

Uniquement le BioMoov sera offert. Bien que le bluetooth soit obligatoire pour le fonctionnement du BioMoov avec votre BioStim, ce dernier ne sera pas offert tout comme le BioStim ainsi que tout type de plateau d'équilibre.

Le BioMoov a une valeur TTC de 250€

Article 6 - Remise de la récompense

Mazet Santé, organisateur du jeu concours, contactera uniquement par courrier électronique le ou la gagnante tiré au sort si elle a pu être identifié et si elle est éligible à nos conditions.

Article 7 - Propriété intellectuelle

Aucune autre données personnelles ne sera collecté à travers ce jeu concours. Néanmoins, Mazet santé s'engage à ne pas divulguer ou utiliser les informations transmises par ses clients.

Article 8 - Notre responsabilité

Mazet Santé ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de contacter chaque gagnant, de même qu'en cas de perte, de vol ou de dégradation du lot lors de son

acheminement. Mazet Santé ne pourra non plus être responsable des erreurs éventuelles portant sur le nom, l'adresse et/ou les coordonnées communiquées par les personnes ayant participé au jeu-concours. Par ailleurs, Mazet Santé décline toute responsabilité pour tous les incidents qui pourraient survenir lors de la jouissance du prix attribué et/ou fait de son utilisation et/ou de ses conséquences, notamment de la jouissance d'un lot par un mineur, qui reste sous l'entière et totale responsabilité d'une personne ayant l'autorité parentale. Mazet Santé se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le jeu-concours, sans que sa responsabilité ne soit engagée. Mazet Santé se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement empêchant l'accès et/ ou le bon déroulement du jeu-concours notamment dû à des actes de malveillances externes. L'utilisation de robots ou de tous autres procédés similaires permettant de participer au jeu-concours de façon mécanique ou autre est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination définitive de son réalisateur et/ ou utilisateur. Mazet Santé pourra annuler tout ou partie du jeu-concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu-concours ou de la détermination des gagnants. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs.

Article 9 - Accessibilité du règlement

Le règlement peut être consulté librement sur le site internet de Mazet Santé, sur la page suivante <https://mazetsante.fr/concours-biomoov/> situé en fin de page sur un lien URL nommé "conditions concours". Il est aussi possible de le recevoir par mail en demandant à marketing@electroniquedumazet.com une copie de ce dernier.

Article 10 - Loi applicable

Les participants admettent sans réserve que le simple fait de participer à ce jeu concours les soumet à la loi française. Toute contestation doit être adressée à l'adresse mentionnée dans l'article 1 au plus tard le 12 avril 2024 midi inclus (cachet de la poste faisant foi).